

LCC / RCMN / JFC Communiqué de presse conjoint : Compressions au programme Subventions à l'enregistrement sonore de musique spécialisée

Le 20 octobre 2009

**Le comité permanent du patrimoine canadien tient des séances au sujet des coupures au programme de diversité de la musique canadienne : La LCC, le RCMN, et JFC demandent à Patrimoine Canada de suivre ses propres recommandations!**

La Ligue canadienne des compositeurs (LCC), le Réseau canadien pour les musiques nouvelles (RCMN) et Jazz Festivals Canada (JFC) sont unis dans leur opposition au retrait par Patrimoine Canada de financement du Fonds de musique du Canada destiné au programme du Conseil des Arts du Canada Subventions à l'enregistrement sonore de musique spécialisée.

Pendant vingt ans, ce programme a fourni un soutien essentiel à la musique canadienne non commerciale. Il a également donné un bon coup de pouce à une riche brochette de musiciens talentueux - des artistes tels que Diana Krall, ou encore des genres musicaux tels que la musique celtique, pour n'en nommer que quelques-uns. Il s'agit de musiques qui touchent les Canadiens et qui accentuent la présence de la musique canadienne partout dans le monde. Il joue également un rôle essentiel dans la santé de l'écosystème musical du Canada. Les mêmes artistes qui génèrent la musique commerciale dont le Canada est si fier à juste titre s'appuient aussi sur la diversité de la musique non commerciale pour alimenter leur talents créateurs, en s'en servant comme un laboratoire, un incubateur d'expression et d'idées artistiques originales.

Pour cette raison, cesser de soutenir les enregistrements non commerciaux fait du tort non seulement à des genres tels que le classique, le contemporain, la musique actuelle, le jazz, l'improvisation, la musique du monde, la musique folk et la musique roots. Cela nuit également au secteur commercial. Les deux sont inséparables. La création musicale - dans tous les genres - ne sort pas de la salle du conseil des grandes entreprises du monde de la musique. Cette décision à courte terme nuira, à long terme, à tout le secteur de la musique canadienne.

La création musicale va au-delà des ventes de disques ou des téléchargements. Le secteur de la musique comprend cela. L'Académie canadienne des arts et des sciences de l'enregistrement (qui gère les prix JUNO) possède un programme d'éducation musicale très actif (MusiCompte), tout comme l'Association canadienne des industries de la musique et la société de droits d'exécution SOCAN, par le biais de la Fondation SOCAN. Ces groupes sont financés par le secteur de la musique commerciale, et ils se rendent compte que promouvoir une vaste gamme d'activités musicales est bon pour les affaires et bon pour les arts.

Cette décision a suivi un rapport de l'Industrie de l'enregistrement sonore commandé par Patrimoine Canada (« Évaluation sommative du Fonds de la musique du Canada »). Pourtant, la décision contredit plusieurs des résultats importants de l'étude : en premier lieu, à l'effet que les projets qui se recoupent sont très rares, autrement dit FACTOR et MUSICACTION ne font pas double emploi avec le programme Subventions à l'enregistrement sonore de musique spécialisée ; deuxièmement, à l'effet que le financement des enregistrements spécialisés devraient être inclus dans le budget de fonctionnement régulier du Conseil des Arts du Canada (la section 5.3.2 du rapport - « suggère que les sommes consacrées au Volet diversité de la musique canadienne soient simplement transférées à la base-A du Conseil des Arts du Canada »).

Le rapport souligne également : « Un des trois éléments du Fonds de la musique du Canada couverts par l'enquête sur les récipiendaires, le Volet diversité de la musique canadienne (Subvention pour la réalisation d'enregistrements de musique spécialisée) a eu **l'impact le plus important sur l'augmentation** de la production d'enregistrements sonores » (section 6.1.3). Il semble donc que c'est le volet dont on a démontré l'efficacité supérieure qui a été éliminé.

Le rapport suggère aussi : « Patrimoine Canada devrait revoir le fonctionnement du Fonds de la musique du Canada et consulter tout le secteur de la musique dans le cadre de ce processus de restructuration. » Ce processus devrait inclure **l'ensemble de l'industrie**, y compris les artistes non commerciaux et leurs maisons d'enregistrement qui, admet le rapport, sont une partie intégrante et importante du système musical canadien. (section 6.2.1)

Tout ce que nous demandons est que le gouvernement suive son propre rapport complet, détaillé et très fouillé! Le rapport ne suggère pas de retirer ce financement, mais envisage de le transférer au Conseil des Arts du Canada. Patrimoine Canada prétend que le financement continuera à soutenir les genres non commerciaux en étant transféré à FACTOR et à MUSICACTION. Il s'agit là de vœux pieux. Bien que ces deux agences jouent un rôle essentiel et efficace dans le soutien de la musique commerciale, elles dépendent des diffuseurs commerciaux pour leur financement, et elles mesurent le succès d'après les ventes. Elles n'ont ni la motivation ni l'expérience pour servir la musique non commerciale.

Finalement, éliminer cette source de financement crée un précédent troublant juste au moment où le Conseil des Arts du Canada procède actuellement à une révision stratégique. Il est inefficace, non profitable et incompréhensible que le gouvernement choisisse de retirer les fonds à un programme (Enregistrements spécialisés) administré par une agence qui a constamment reçu des éloges du Vérificateur général. Une telle décision punitive soulève des interrogations quant à l'engagement du gouvernement actuel à l'égard du principe chéri et chèrement acquis de l'indépendance des agences de financement des arts au Canada.

Si le Canada continue à offrir une grande diversité de musiques à son public et si la créativité et l'imagination reçoivent autant d'attention que les considérations commerciales, alors nous aurons un environnement musical fort et en santé, ce qui aidera tous les artistes, tous les mélomanes et tout le secteur de la musique. Il s'agit d'un écosystème interrelié qui a besoin de chaque genre de musique pour continuer à être disponible pour le public canadien. Nous pressons le gouvernement de reconsidérer cette décision, et de faire ce qui est souhaitable pour la musique canadienne - pour toute la musique canadienne.

#### **Contacts pour les relations publiques :**

Ligue canadienne des compositeurs (LCC):

James Rolfe, président; [rolfejam@gmail.com](mailto:rolfejam@gmail.com); 416-767-3952

Réseau canadien pour les musiques nouvelles (RCMN):

Tim Brady, président; [tim@timbrady.ca](mailto:tim@timbrady.ca); 514-931-9747

Jazz Festivals Canada (JFC):

Rainbow Robert, directeur général ; [rainbow@jazzfestivalscanada.ca](mailto:rainbow@jazzfestivalscanada.ca); 604-872-5200

